

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
**Commune de MARESQUEL-ECQUEMICOURT**  
-----

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC ÉOLIEN DE MARESQU'EOLE**  
**par la S.A.S MARESQUEL ENERGIE**  
-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 26 août 2022, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 19 septembre 2022, sur la demande d'autorisation d'exploiter le Parc Éolien de Maresqu'Eole sur le territoire de la commune de MARESQUEL-ECQUEMICOURT présentée par la S.A.S MARESQUEL ENERGIE.

M. Frédéric DOROTTE, Chef de projets éoliens est chargé du suivi du dossier - Tél : 07.86.06.27.95.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de MARESQUEL-ECQUEMICOURT – Place des Tilleuls, le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, du mardi au jeudi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 14h00 à 17h00 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S MARESQUEL ENERGIE – MARESQUEL-ECQUEMICOURT.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Aubin-Saint-Vaast, Beaurainville, Bouin-Plumoison, Brimeux, Buire-le-sec, Campagne-lès-Hesdin, Capelle-lès-Hesdin, Cavron-Saint-Martin, Contes, Douriez, Gouy-Saint-André, Guisy, Hesdin, Huby-Saint-Leu, Lespinoy, Loison-sur-Créquoise, Maintenay, Marconnelle, Marenla, Mouriez, Offin, Saint-Rémy-au-Bois, Saulchoy et Tortefontaine.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de MARESQUEL-ECQUEMICOURT du lundi 19 septembre 2022 au mercredi 19 octobre 2022 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de MARESQUEL-ECQUEMICOURT ou les formuler à M. Aimé SERVIRANCKX, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 19 septembre 2022 de 9 h à 12 h
- le mardi 27 septembre 2022 de 14 h à 17 h
- le lundi 3 octobre 2022 de 9 h à 12 h
- le vendredi 14 octobre 2022 de 14 h à 17 h
- le mercredi 19 octobre 2022 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 19 septembre 2022 au 19 octobre 2022, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S MARESQUEL ENERGIE – MARESQUEL-ECQUEMICOURT - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de MARESQUEL-ECQUEMICOURT, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S MARESQUEL ENERGIE – MARESQUEL-ECQUEMICOURT, les informations relatives à ce projet.